

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

## DECISION DU PRESIDENT N°22-DP038

**Nature de l'acte** : commande publique – marchés publics

**Objet** : Déclaration d'infructuosité de la consultation relative à la fourniture de pièces de fontaineries pour l'adduction en eau potable

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°22-DC061 du 2 juin 2022 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : de déclarer la consultation infructueuse au motif que toutes les offres reçues sont irrégulières ;

**ARTICLE 2** : de relancer une nouvelle procédure ;

**ARTICLE 3** : La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame La Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valsershône, le 10 novembre 2022

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le : 24/11/2022

Le Président  
Patrick PERREARD



Adressé de réception en préfecture  
001-240100891-20221110-22-DP038-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2022  
Date de réception préfecture : 10/11/2022